

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

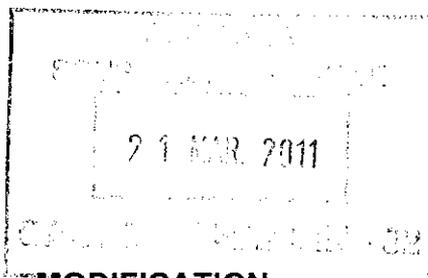
M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

14 – 18 Mars 2011

**CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MONTEBELLO – MODIFICATION
TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE 2011**

Rapporteur : Mme FANFELLE



**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 17 DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2010**

Considérant la proposition de modifier les quotients familiaux des deux premières tranches tarifaires,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les tableaux suivants

I AIDE DES PARTENAIRES :

Quotient familial	Familles de 1 et 2 enfant(s)	Familles de 3 enfants et plus Familles monoparentales
0 à 386 € (0 à 373 € en 2010)	5,75 €	6,34 €
387 à 750 € (374 à 725 € en 2010)	5,26 €	5,76 €

Quotient familial	Montant par enfant	Remarque
Sans condition de ressources	6,00 € par journée de présence 3,00 pour une demi-journée	A concurrence de 78 jours par an

II Tarification pour les habitants de la commune de Moissac :

	0 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1100	QF > 1100
Journée avec repas	8,00 €	9,50 €	10,50 €	12,00 €
½ Journée avec repas	5,00 €	6,00 €	6,50 €	7,30 €
½ journée sans repas	3,00 €	3,80 €	4,30 €	5,00 €
Forfait semaine avec repas	34,00 €	40,00 €	44,00 €	50,00 €

	0 ≤ QF ≤ 386		387 ≤ QF ≤ 750	
	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale
Journée avec repas	4,50 €	4,00 €	6,50 €	6,00 €
½ Journée avec repas	3,50 €	3,00 €	4,70 €	4,20 €
½ journée sans repas	1,80 €	1,30 €	2,60 €	2,10 €
Forfait semaine avec repas	20,00€	18,00 €	28,00€	26,00 €

	Avant réduction M.S.A		Reste à la charge de la famille (aide M.S.A déduite)	
	0 ≤ QF ≤ 750	QF > 751	0 ≤ QF ≤ 750	QF > 751
Journée avec repas	9,50 €	12,00 €	3,50 €	6,00 €
½ Journée avec repas	6,00 €	7,30 €	3,00 €	4,30 €
½ journée sans repas	3,80 €	5,00 €	0,80 €	2,00 €
Forfait semaine avec repas	40,00 €	50,00 €	16,00 €	26,00 €

III Tarification pour les habitants des communes conventionnées :

	$0 \leq QF \leq 750$	$751 \leq QF \leq 900$	$901 \leq QF \leq 1100$	$QF > 1100$
Journée avec repas	12,00 €	14,30 €	15,80 €	18,00 €
½ Journée avec repas	7,50 €	9,00 €	9,80 €	11,00 €
½ journée sans repas	3,80 €	5,70 €	6,50 €	7,50 €
Forfait semaine avec repas	51,00 €	60,00 €	66,00 €	75,00 €

	$0 \leq QF \leq 386$		$387 \leq QF \leq 750$	
	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale
Journée avec repas	6,70 €	6,00 €	9,70 €	9,00 €
½ Journée avec repas	5,20 €	4,50 €	7,00 €	6,30 €
½ journée sans repas	2,70 €	2,00 €	3,90 €	3,20 €
Forfait semaine avec repas	30,00 €	27,00 €	42,00 €	39,00 €

	Avant réduction M.S.A		Reste à la charge de la famille (aide M.S.A déduite)	
	$0 \leq QF \leq 750$	$QF > 751$	$0 \leq QF \leq 750$	$QF > 751$
	Journée avec repas	14,30 €	18,00 €	8,30 €
½ Journée avec repas	9,00 €	11,00 €	6,00 €	8,00 €
½ journée sans repas	5,70 €	7,50 €	2,70 €	4,50 €
Forfait semaine avec repas	60,00 €	75,00 €	36,00 €	51,00 €

IV Tarification pour les habitants des communes non conventionnées :

	$0 \leq QF \leq 750$	$751 \leq QF \leq 900$	$901 \leq QF \leq 1100$	$QF > 1100$
Journée avec repas	16,00 €	19,00 €	21,00 €	24,00 €
½ Journée avec repas	10,00 €	12,00 €	13,00 €	14,60 €
½ journée sans repas	6,00 €	7,60 €	8,60 €	10,00 €
Forfait semaine avec repas	68,00 €	80,00 €	88,00 €	100,00 €

	$0 \leq QF \leq 386$		$387 \leq QF \leq 750$	
	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale	1 ou 2 enfants	3 enfants et + Famille monoparentale
Journée avec repas	9,00 €	8,00 €	13,00 €	12,00 €
½ Journée avec repas	7,00 €	6,00 €	9,40 €	8,40 €
½ journée sans repas	3,60 €	2,60 €	5,20 €	4,20 €
Forfait semaine avec repas	40,00 €	36,00 €	56,00 €	52,00 €

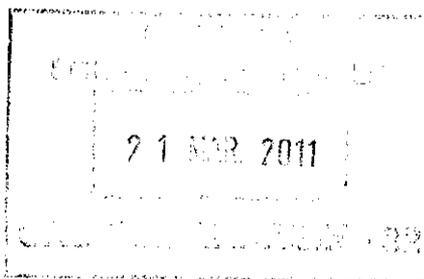
	Avant réduction M.S.A		Reste à la charge de la famille (aide M.S.A déduite)	
	$0 \leq QF \leq 750$	$QF > 751$	$0 \leq QF \leq 750$	$QF > 751$
Journée avec repas	19,00 €	24,00 €	13,00 €	18,00 €
½ Journée avec repas	12,00 €	14,60 €	9,00 €	11,60 €
½ journée sans repas	7,60 €	10,00 €	4,60 €	6,00 €
Forfait semaine avec repas	80,00 €	100,00 €	56,00 €	76,00 €

Pour copie conforme
Moissac le 21 mars 2011

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :